

**Les Echos – 1<sup>er</sup> décembre 2009**

## **La France définit sa nouvelle stratégie maritime**

[ 01/12/09 ]

**A l'issue d'un processus lancé au ministère de l'Ecologie pour faire émerger des points de convergence entre différents acteurs sur les actions à mener, le gouvernement va adopter sa politique maritime pour la France. Une politique très ambitieuse mais un peu trop environnementaliste aux yeux de ceux qui vivent de la mer.**

*Je suis venu aujourd'hui au Havre réparer un oubli historique. L'oubli trop long qu'a fait la France de sa vocation maritime. »* Ainsi commençait, le 16 juillet dernier dans le port normand, le discours de Nicolas Sarkozy sur la politique maritime de la France. Dans la lignée d'un foisonnement d'initiatives plaidant ces dernières années en faveur d'une politique globale de la mer, et non plus d'un simple alignement de mesures sectorielles sur la pêche, le transport, l'environnement ou l'action de l'Etat en mer, car tous ces sujets interagissent entre eux, le président de la République donnait là le coup d'envoi à une « *nouvelle stratégie maritime* ». Une stratégie très ambitieuse, puisque le président, rappelant que la France dispose du deuxième territoire maritime mondial derrière les Etats-Unis avec près de 11 millions de kilomètres carrés de zone économique exclusive, veut que « *notre nation soit désormais à la hauteur de ses responsabilités et de ses opportunités de très grande puissance maritime, pour les Français d'aujourd'hui, mais aussi pour tous les hommes et toutes les femmes de demain* ».

### **Phase de concertation**

Cette stratégie, dont le Premier ministre, François Fillon, doit préciser la mise en musique demain 2 décembre, lors d'un discours prononcé à Brest à l'occasion des cinquièmes Assises de l'économie maritime et du littoral animées par « Les Echos » et « Le Marin » en collaboration avec le Cluster maritime français et l'Institut français de la mer, présente la particularité d'avoir été élaborée après une phase de concertation au printemps et à l'été entre l'Etat, les élus, les employeurs, les syndicats et les associations de protection de l'environnement. Ce que le ministre de l'Ecologie, Jean-Louis Borloo, a appelé le Grenelle de la mer, en référence au Grenelle de l'environnement, qui avait rodé la méthode. D'autres pays ont déjà élaboré leur politique maritime en partant d'une approche similaire. En décembre 2004, dans le tout premier numéro de notre supplément « L'or bleu », Jean-François Minster, alors PDG de l'Ifremer, expliquait ainsi que les Etats-Unis, le Japon, le Canada ou l'Australie avaient mobilisé l'ensemble des acteurs dans le but de les faire converger vers une vision stratégique commune autour de quelques grands axes, reposant sur la durée.

### **Une foule d'engagements**

Qu'a donné, en France, cette approche voulant faire émerger de manière consensuelle les objectifs de développement durable les plus ambitieux possible sur des thèmes parfois très conflictuels comme la pêche ou le partage du littoral ? Nappée de la sauce Grenelle et pilotée par le ministère de l'Ecologie, Matignon étant resté en retrait dans un premier temps, la méthode a eu incontestablement des aspects positifs. « *On a enfin parlé de la mer, dans toutes ses dimensions, entre acteurs aux visions différentes comme les ONG et les industriels* », se réjouit un participant à l'une des tables rondes.

Mais, quant à ce qui en est ressorti et qui est consigné dans le Livre bleu des engagements du Grenelle de la mer établi par le ministère de l'Ecologie - décliné ensuite par le secrétariat général de la Mer (qui dépend du Premier ministre) en un autre Livre bleu qui sert de trame ultime à la future stratégie maritime pour la France qu'adoptera très prochainement le gouvernement réuni

---

en Conseil interministériel de la mer -, ce témoin ajoute aussitôt : « *Le durable l'a emporté sur le développement.* » En clair, les associations ont réussi à l'occasion du Grenelle un intense lobbying en faveur de la préservation maximale de l'environnement, au détriment de ceux qui vivent de la mer. Exemple : la pêche. Selon un autre acteur, « *les représentants des associations patronales et syndicales de pêcheurs étaient assez modérés et convergeaient sur la recherche d'un compromis entre la préservation de la nature et celle des emplois. En revanche, certaines associations écologistes étaient beaucoup plus extrémistes et ont tenté - et parfois obtenu-dans les dernières nuits avant la table ronde finale du Grenelle, de faire valider des propositions qui n'étaient pourtant pas consensuelles* » .

Au final, le Grenelle de la mer a abouti à l'élaboration d'une foule d'engagements - 137 précisément, couvrant 504 mesures -marqués par une forte composante environnementale. Ainsi de la volonté, validée par Nicolas Sarkozy dans son discours du Havre, d'étendre jusqu'à 10 % de l'espace maritime les aires marines protégées d'ici à 2012, et jusqu'à 20 % d'ici à 2020, contre 1 % aujourd'hui. Ainsi, encore, de l'ambition également reprise par le président de la République d'oeuvrer au niveau international pour renforcer le droit dans la haute mer. Certains acteurs économiques se sentent en revanche laissés pour compte, telle la marine marchande, très peu évoquée dans le discours de Nicolas Sarkozy et inquiète - lire à ce sujet page 13 -de l'émergence d'un courant de pensée en faveur d'une taxation des usages de la mer.

CLAUDE BARJONET

---